



Bouteilles d'eau

Par Papaye2019

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si interdire d'amener une bouteille d'eau est légal. J'explique la situation, chaque année j'ai, près de chez moi une compétition équestre sur plusieurs jours, cela se passe début juin, avec des températures parfois très chaudes mais ils interdisent d'amener nos gourdes d'eau ou bouteille sous prétextes de sécurité.

Dans les stades et concert ils interdisent les bouteilles et vendent des bouteilles sans les bouchons là les bouteilles sont vendues avec bouchons.

Et nous marchons plusieurs km afin de profiter à fond du spectacle.

L'année passée comme tous les ans, plusieurs food truck, beaucoup de file d'attente, 45 mn pour nous acheter à manger puis pour s'acheter une bouteille chacun plus de 45 mn d'attente...

J'ai souffert de la soif car la petite bouteille a 4 euros avec plus de 40 mn à chaque fois, clairement on vient pour le spectacle pas pour les files d'attente.

Ils persistent à dire que c'est des notifications de la préfecture au sujet de la sécurité, je leur ai demandé de voir ces notifications mais au lieu de ça, ils m'offrent une bouteille d'eau...

Pour moi, pour la sécurité, il faut enlever les bouchons non?

Est-ce vraiment légal cette interdiction ?

Pour 4 jours de compétition ?

Merci à vous et belle journée à tous

Par Isadore

Bonjour,

Où se tiennent ces compétitions ? Dans un centre privé, sur la voie publique... ?

Les établissements recevant du public avec une capacité de plus de 301 personnes doivent tenir à la disposition du public au moins une fontaine d'eau potable gratuite.

Par défaut n'est pas obligatoire de fournir de l'eau gratuitement dans un établissement privé. Même s'il reçoit du public, un établissement privé peut interdire aux visiteurs d'apporter leur boisson et leur nourriture. C'est d'autant plus légitime s'il vend sur place ce genre de marchandises. La seule condition est que l'interdiction soit clairement affichée, et que le consommateur puisse en avoir eu connaissance avant d'acheter son entrée.

Le consommateur doit en effet savoir à quoi s'attendre, afin de pouvoir décider qu'il n'a pas envie d'ajouter le prix de son repas ou de sa boisson à celui du billet.

Par Papaye2019

Merci pour votre réponse

La compétition se tient sur un domaine privé et elle reçoit environ 5000 personnes sur la journée

Et une seule tente où sont vendues les boissons.

Les food truck n'étant pas autorisés à en vendre.

Oui tout est clairement stipulé lors de l'achat du billet.

Il y a juste des WC de chantier et pas de fontaine à eau

Par Isadore

Il faudrait voir si ce domaine privé est ou non un établissement recevant du public et donc s'il est soumis à la législation les concernant.

Une manifestation publique peut être organisée hors d'un ERP : par exemple une vente au déballage du type vide-maison peut avoir lieu au domicile d'un particulier.

S'il s'agit d'un ERP avec une capacité de plus de 301 personnes (voyez en mairie), voici les références légales :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041568974/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041568974/[/url]

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042883671/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042883671/[/url]

Vous pouvez courtoisement les rappeler aux organisateurs.

Par Papaye2019

Merci beaucoup pour votre réponse

Il s'agit du XXXX

C'est un lieu ouvert au public étant donné que c'est un golf et un centre équestre.

La compétition se passe au sein du golf

J'ai demandé aux organisateurs de voir les recommandations de la préfecture concernant l'interdiction de liquide pour la sécurité, la seule réponse a été " je suis l'organisatrice et je vous offrirai une bouteille d'eau "

L'année passée j'ai clairement manqué d'eau, avec notre repas nous avons fait plus de 45 mn de file d'attente pour acheter 4 bouteilles d'eau (pour 4 personnes)

Un seul lieu vend de la boisson pour 5000 personnes alors imaginez la file d'attente...

Je trouve cela injuste... pour la nourriture je peux comprendre mais début juin ne pas autoriser de l'eau alors que l'on ne fait que marcher, ce n'est pas normal ...

Je vais regarder avec attention vos liens

Merci beaucoup

Par Rambotte

Bonjour.

L'idée est de ne pas pouvoir utiliser les gourdes comme arme par destination (donc surtout les gourdes rigides). Je ne pense pas que l'idée soit d'obliger à consommer de l'eau payante.

Je pense que les poches à eau, totalement souples, qu'on peut mettre dans un sac à dos, l'eau étant aspirée grâce à un tuyau, pourraient être une solution.

Par Papaye2019

Rambotte merci pour votre réponse

Ce que vous évoquez c'est comme pour les concerts, je suis allée à Rouen j'ai pris un coca et on m'a retiré le bouchon mais ils vendent des bouteilles avec bouchons et même certaines bouteilles en verre donc je ne pense pas que ce soit leur but la sécurité.

Et c'est bien stipulé "pique nique , liquide interdit "

J'essaierai néanmoins le sac de sport de mon copain et sa réserve de 2l, merci pour l'idée